

Nombre de membres :

En exercice : 65
Présents : 54
Votants : 59

Le 08 septembre 2022 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 30 août 2022

Secrétaire de séance : Serge BAL

Présents :

| | | |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Ambléon | BIONDA Annie | |
| Andert et Condon | MARTINAT Francine | |
| Arboys en Bugey | RIERA Michel Charles | |
| Armix | VUILLOUD Véronique | |
| Artemare | MASSÉ Emmanuel | |
| Artemare | ROUX Isabelle | |
| Arvière en Valromey | MEURIAU Annie | |
| Belley | BERTHET Jean-Michel | |
| Belley | BOUTTEMY Anaïs | Pouvoir à Sylvie SCHREIBER |
| Belley | CLUZEL Annie | |
| Belley | DELPON Annie | |
| Belley | DEMENTHON Charlotte | |
| Belley | DESCHAMPS Marie-Hélène | Pouvoir à Jean Michel BERTHET |
| Belley | GONDARD Olivier | |
| Belley | HEDON Jean-Yves | |
| Belley | LAHUERTA Dimitri | |
| Belley | PONCY Daniel | Pouvoir à Charlotte DEMENTHON |
| Belley | RODRIGUEZ Philippe | |
| Belley | ROUX Pierre | |
| Belley | SCHREIBER Sylvie | |
| Béon | LE CERF Céline | |
| Brégnier Cordon | VERGAIN Thierry | |
| Brens | LAGRANGE VAN GELE Nadine | |
| Ceyzérieu | KELLER Myriam | |
| Champagne en Valromey | JUILLET Claude | |
| Chazey Bons | FORT Bruno | |
| Cheignieu la Balme | BUET Marc | Suppléant Pascal REVERT |
| Colomieu | IMBERT Régis | |
| Contrevoz | BALASTRIER Jean Daniel | Suppléant Pascal PEZANT |
| Conzieu | JANET Guy | |
| Culoz | ANDRE-MASSE Franck | |
| Culoz | FELCI Claude | Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE |
| Culoz | GUILLAND Marc | Pouvoir à Danielle RAVIER |
| Culoz | PETITE Anne-Laure | |
| Culoz | RAVIER Danièle | |
| Cuzieu | MARCHAND Stéphanie | |

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Flaxieu | BAL Serge | |
| Groslée Saint Benoit | KJAN Marie Odile | |
| Groslée Saint Benoit | SOUDAN Henri | |
| Haut Valromey | ANCIAN Bernard | |
| Izieu | MARTIN BARBAZ Denis | |
| Lavours | CASANOVAS Chantal | |
| Magnieu | GUITTET Thierry | |
| Marignieu | DEMANGE Pascal | Suppléant Guy BARBIER |
| Massignieu de Rives | VINETTE Didier | |
| Murs et Gélignieux | VALLIN Pierre | |
| Parves et Nattages | BIJOT Jean François | Suppléant Patrick ARALDI |
| Peyrieu | COCHONAT Pierre | |
| Pollieu | BRUN Jean Philippe | |
| Prémeyzel | ROPELE Jean-Pierre | |
| Rossillon | BOUVIER Georges | Suppléant Jean Yves COUILLOUD |
| Ruffieu | BROUSSART Pierre | |
| Saint Germain les Paroisses | CASTIN Régis | |
| Saint Martin de Bavel | VINCENT Xavier | |
| Talissieu | DEGUISNE Sabrina | |
| Valromey sur Séran | BOLON André | |
| Valromey sur Séran | GODET Pauline | |
| Virieu le Grand | VALLIN Yvette | |
| Virignin | BANDET Marcel | |

Excusés

| | |
|--------|----------------|
| Belley | CHEVAT Jacques |
| Brens | FRATI Francis |

Absents

| | |
|-------------------|-------------------|
| Belley | DA COSTA Angélica |
| Cressin Rochefort | CHIFFE Frédéric |
| La Burbanche | MARIÉ Patrick |
| Vongnes | GUILLON Pascale |

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Pascal PEZANT arrive à 20h25 et prend part au vote de la délibération n°10.
Jean Yves HEDON quitte la salle à 20h15 après le vote de la délibération n°9.
Annie CLUZEL quitte la salle de 20h56 à 21h00.
Stéphanie MARCHAND quitte la salle à 21h00 et Céline LE CERF à 21h40.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Belley : Yannick SCALZOTTO.
 - Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2022.
1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
 2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 15 juin et le 31 aout 2022.
 3. **Délibération :** Adoption du projet de territoire.
 4. **Délibération :** Création d'un service commun de secrétaire de mairie itinérante.
 5. **Délibération :** Rapport d'activité 2021 des services de la CCBS.
 6. **Délibération :** Instauration du « Forfait mobilités durables » au profit des agents de la CCBS.
 7. **Délibération :** Modification du tableau des emplois.
 8. **Délibération :** Protocole transactionnel concernant la demande de participation financière au licenciement d'un agent d'entretien intercommunal par la ville de Culoz.
 9. **Délibération :** Remboursement des frais de mandat pour participation à la convention des interco - ADCGF à Bordeaux en octobre 2022.
 10. **Délibération :** Modification des tarifs de la piscine intercommunale.
 11. **Délibération :** Subvention à l'association sportive du lycée du Bugey pour une action BNSSA.
 12. **Délibération :** Subvention à l'association Bugey Développement pour la soirée Impuls'.
 13. **Délibération :** Subvention pour des animations lors de l'inauguration de la fruitière à comté.
 14. **Délibération :** Autorisation de signature d'un bail pour un local appartenant à l'entreprise Cotro pour les services de la future régie Eau /Assainissement.
 15. **Délibération :** Autorisation de signature d'un bail pour un local appartenant à l'entreprise Ugivis pour la recyclerie.
 16. **Délibération :** Convention avec la SEMA pour le Plan Pastoral territorial 2022-2026.
 17. **Délibération :** Convention avec l'ADSEA 01.
 18. **Délibération :** Conférence intercommunale du logement - Lancement de la démarche.
- Point d'information sur le projet de nouveau centre aquatique

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance, remercie la commune de Culoz pour recevoir le conseil communautaire et la presse pour sa présence.

Pauline GODET accueille ensuite Yannick SCALZOTTO, nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Compte tenu de l'importance de la relation intercommunalité/Etat, ce premier contact avec les élus de Bugey-Sud est un signal fort. L'Etat est en effet un des principaux partenaires de la CCBS, et les projets sont nombreux et sur des thématiques diverses : emploi, développement économique, patrimoine, culture, mobilités, performance énergétique, ...

Elle espère que la collaboration à venir sera fructueuse pour Bugey-Sud. La présence du nouveau sous-préfet lors de la séance d'adoption du projet de territoire va dans ce sens.

Yannick SCALZOTTO fait part de son plaisir de rencontrer les élus du territoire. Il rencontrera tous les maires lors de rencontres bilatérales futures pour évoquer les projets communaux et intercommunaux. Il se place dans la continuité du travail réalisé par son prédécesseur, notamment en terme de disponibilité.

Monsieur le sous-préfet insiste ensuite sur l'importance d'un projet de territoire notamment pour la contractualisation des aides de l'Etat, via le CRTE. C'est la base du partenariat avec l'Etat sur les projets à venir.

Il précise qu'il assistera au débat sur le projet de territoire puis partira avant le vote pour ne pas influencer sur le processus démocratique.

Pauline GODET propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour, et de débiter par la délibération sur le projet de territoire après avoir désigné le secrétaire de séance.

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, Serge BAL comme secrétaire de séance.**

2. Délibération : Adoption du projet de territoire

Frank ANDRÉ MASSE rappelle que, lors de la conférence des maires du 30 janvier 2021, le bureau exécutif de la CCBS et les maires de Bugey-Sud ont approuvé le lancement de l'élaboration d'un projet de territoire.

Cet outil stratégique vise à définir l'ambition de développement durable du territoire pour les 10 prochaines années, et à fonder cette ambition sur un plan d'actions prévisionnel concret.

L'élaboration du projet de territoire a été réalisée en 6 phases et a nécessité des rencontres individuelles avec les 43 maires et les membres du bureau exécutif, une enquête population auprès de 600 personnes représentatives, un travail avec le conseil de développement et les partenaires du territoire, 3 conférences des maires dédiées au projet, 7 séminaires de travail, 2 ateliers thématiques réunissant un total de 90 personnes et 5 rencontres avec les élus municipaux.

Après l'analyse du diagnostic du territoire, la réflexion a permis de structurer une stratégie articulée autour de 3 grandes ambitions, 10 enjeux et 30 orientations stratégiques.

Les **3 grandes ambitions** portées par le projet de territoire sont les suivantes :

- **1. Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands enjeux :

- Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique.
- Donner à la ville-centre et aux pôles d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire.
- Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel.
- Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts.

- 2. Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands enjeux :

- Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique.
- Organiser une mobilité plus durable.
- Promouvoir un aménagement du territoire plus respectueux de la hiérarchie territoriale et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière.
- Organiser la transition énergétique du territoire.

- 3. Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Cela implique de répondre à 3 grands enjeux :

- Articuler l'action des communes et l'action intercommunale.
- Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire.
- Renforcer les coopérations avec les territoires voisins.

La répartition des rôles entre les communes et l'intercommunalité

Communes et intercommunalité se répartissent les tâches dans une logique de bloc communal en maximisant les avantages de chacune des échelles :

- Les communes s'occupent en priorité des habitants ; des services de proximité, du lieu social.
- L'intercommunalité s'occupe en priorité du territoire, de sa cohésion, de son développement ainsi que de l'organisation de la solidarité entre les communes et les citoyens.

L'organisation territoriale

Au niveau des communes, pour la réalisation du projet de territoire, il a été convenu une organisation territoriale à 3 niveaux :

- Un pôle de centralité destiné à accueillir les services les plus : **Belley**.
- Un pôle secondaire destiné à recevoir une offre de service enrichie d'équipements de commerces et services faisant des foyers d'activité du quotidien : **Culoz**.
- **5 bassins de services** regroupant plusieurs communes et accueillant une offre de services autour d'équipements du quotidien et/ou de proximité. Ces bassins sont structurés autour des communes de Belley, Culoz, Virieu-le-Grand, Brégnier-Cordon et du Valromey.

L'approbation du projet de territoire implique la mise en application de 7 mesures :

- Spatialiser le projet de territoire (révision du SCOT, PLU I H, ...)
- Déployer le projet et structurer le contenu des politiques clés (élaboration des politiques économiques, habitat, foncier, aménagement, environnement, ...)
- Organiser le déploiement des équipements et la structuration des bassins de services (schéma des équipements et services)
- Formaliser l'articulation entre communes et EPCI sur les politiques partagées (adaptation du Pacte de gouvernance)
- Organiser la réallocation des ressources communautaires en fonction des priorités du projet (plan pluriannuel d'investissement, plan pluriannuel de fonctionnement, ...)
- Ajuster l'organisation communautaire à la mise en œuvre du projet (projet d'administration)
- Organiser la répartition des ressources et du levier fiscal au sein du bloc communal (pacte financier et fiscal)

La conférence des maires, qui s'est tenue le 7 juillet 2022, a donné un avis favorable au projet de territoire.

Frank ANDRÉ MASSE remercie les élus, les services et le cabinet NewDeal pour la qualité du travail réalisé.

Il propose au conseil communautaire d'approuver le projet de territoire Bugey-Sud.

INTERVENTIONS :

Yannick SCALZOTTO rappelle que « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Il assure l'assemblée du soutien de l'Etat pour la mise en œuvre de ce projet de territoire. Il reviendra d'ailleurs confirmer le partenariat de l'Etat quand les premières réalisations concrètes seront effectives. Il quitte la séance avant le débat et le vote.

Claude JUILLET souhaite relayer quelques remarques faites par son conseil municipal :

- Une réunion programmée le 11 mars a été annulée. Le conseil municipal trouve cela dommageable car cela aurait permis d'évoquer de nombreux dossiers.
- Les bassins de services sont dénommés par les anciens chefs-lieux de cantons (Belley, Virieu le Grand, Brégnier-Cordon, Culoz), mais pas celui de Champagne en Valromey qui est dénommé Bassin de services du Valromey. A ce jour, il n'y a pas de commune « Valromey ».
- Alors que l'on parle beaucoup de solidarité dans ce territoire, Culoz va bientôt accueillir les centres de tri de Champagne en Valromey et de Virieu le Grand. Il est regrettable que Culoz n'ait pas pris l'attache de ces deux communes pour expliquer le bien-fondé de cette décision sachant que c'est une perte d'activité et de loyer.

Le conseil municipal de Champagne en Valromey ne lui a pas donné quitus pour voter le projet de territoire.

Pauline GODET regrette la décision du conseil municipal de Champagne en Valromey de ne pas voter le projet de territoire, même si elle respecte la décision de chacun. Elle espère que les travaux à venir permettront une bonne collaboration avec la commune. Elle apporte également les éléments de réponse suivants :

- Il est vrai qu'une réunion a été annulée pour des raisons de santé de l'un des participants. Si une nouvelle réunion était nécessaire, il ne faut pas hésiter à revenir vers l'exécutif. Toutefois, dans cette volonté de proximité, des réunions ont été organisées dans tous les bassins de services à destination de tous les conseillers municipaux, dont une spécifiquement à Champagne en Valromey.
- Les chefs-lieux de canton sont désormais des notions obsolètes, et les bassins de services n'ont pas été construits par rapport à cela. Le bassin de service du Valromey sera articulé autour de Champagne puisque les services indispensables de proximité sont présents dans cette commune.

Concernant le centre de tri à Culoz, Franck ANDRE-MASSE précise que les locaux communaux utilisés jusqu'à présent par la Poste sont désormais inadaptés car plus aux normes. La Poste a donc trouvé des locaux privés, seule solution pour rester sur le territoire, ce qui provoque également une perte de loyer pour la commune de Culoz. N'ayant pas été informé par La Poste de la situation subie par les communes de Champagne en Valromey et de Virieu le Grand, il aurait été préférable que ces communes prennent l'attache de la commune de Culoz pour avoir une action concertée.

Concernant la dénomination du bassin de services du Valromey, Annie MEURIAU rappelle qu'une discussion a eu lieu en conférence des maires. Il a été retenu bassin de services du Valromey car Artemare fait également partie de ce bassin et dispose d'un collège et de nombreux services.

Dimitri LAHUERTA rappelle que ce projet de territoire était indispensable et attendu de longue date. Il salue le travail réalisé par tous les acteurs du territoire. C'est notamment le projet des élus et des habitants. Cela a nécessité beaucoup de temps et d'investissement, mais cela a permis d'apprendre à se parler, de se poser les bonnes questions (qui fait quoi ?), de s'appuyer sur un diagnostic sérieux, et de construire quelque chose de solide.

Cela ouvre d'autres perspectives qui viendront prochainement : un pacte fiscal et financier, le PLUI, la révision du SCOT, ...

Il insiste sur l'importance d'avoir pris en considération le renforcement de la ville centre : sans ville centre forte, c'est le territoire qui s'affaiblit. Les pôles secondaires voient également leur rôle réaffirmé, c'est une belle feuille de route pour les 10 ans à venir.

Yvette VALLIN relève que 50 communes sont dénombrées dans le document de synthèse transmis.

Franck ANDRE-MASSE précise que des communes vont être concernées par plusieurs bassins de services.

Xavier VINCENT demande quel est le premier des 7 chantiers encore à mener qui va être lancé pour concrétiser ce projet de territoire

Pauline GODET répond qu'un nouveau projet d'administration est à l'étude. L'objectif est de réorganiser les services en fonction des axes du projet de territoire et permettre ainsi sa mise en œuvre. Concernant la ressource financière et le pacte fiscal et financier, Pauline GODET précise qu'il n'y a pas beaucoup de marges de manœuvre et qu'il va falloir convaincre les communes en proposant un contrat « gagnant-gagnant ».

Concernant la question du logement et du PLUI, Xavier VINCENT demande quelle va être la stratégie.

Pauline GODET considère qu'il faudra ouvrir ce chantier avant la fin du mandat car l'application du ZAN va nous l'imposer, mais après avoir finalisé le transfert de la compétence Eau et Assainissement. Une méthode sera proposée à l'assemblée.

Avant de procéder au vote, Pauline GODET remercie les élus et les services pour leur investissement sur ce dossier. Elle remercie également l'ancien sous-préfet, François PAYEBIEN, pour les financements obtenus.

Après avoir vécu des changements permanents de périmètre et de compétences lors du mandat précédent, le projet de territoire a permis aux élus de travailler ensemble.

Au terme d'une année dense en concertation, c'est une satisfaction collective de pouvoir proposer ce projet de territoire. C'est un signe de maturité surtout dans la période que nous vivons, à l'heure où les crises successives nous obligent à se repenser. C'était nécessaire et utile pour gagner en cohérence et en efficacité.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte de projet de territoire par 57 voix POUR et 1 ABSTENTION (Claude JUILLET).**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022**

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, le compte-rendu de la séance du 23 juin 2022.**

3. Délibération : Informations sur les décisions prises

Par sa délibération n° 2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 15 juin et le 31 août 2022.

- **Bureau exécutif :**

| Date | Objet | Observations | Décision formalisée |
|-------|---|---|---------------------|
| 04/07 | Convention d'entretien de l'espace rando running de Contrevoz | Entretien et remplacement éventuel du mobilier et de la signalétique. A titre gracieux | 2022-205 |
| | Modification du règlement intérieur de collecte et de traitement des OM et assimilés | Mise à jour suite à la mise en place des conteneurs semi enterrés | 2022-206 |
| | Modification du règlement intérieur des trois déchetteries | Mise à jour du règlement | 2022-207 |
| | Conventions pour l'organisation et le soutien de la collecte séparée | Les articles de sport et loisir de plein air ainsi que les articles de bricolages feront l'objet d'une collecte séparée en déchetterie pour une meilleure valorisation ou réemploi. | 2022-208 |
| | Modification du règlement intérieur de la piscine communautaire de Belley | Les modifications concernent les articles sur l'hygiène, la tenue de bain, les vestiaires et sanitaires. | 2022-209 |
| | Convention d'objectifs avec LUSIE01 dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 et de la mobilité solidaire | Accompagner et proposer à minima une solution de mobilité à 60 bénéficiaires du quartier prioritaire de Belley ou des employés des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Subvention de 10 000 € | 2022-210 |
| | Bail dérogatoire pour la location d'un atelier à la marbrerie de Glandieu | Géraldine DUNAND (culture de fruits et transformation) Atelier de 198 m ² pour un an renouvelable jusqu'à 3 ans Loyer de 396 € HT et 50 € de charges | 2022-211 |
| | Convention de partenariat avec TVO pour l'organisation de l'Ain Bugey Valromey Tour | Participation à hauteur de 13 000 € pour 2022 | 2022-212 |
| | Demande de remise de loyer de monsieur Cédric Holzer (food truck Virieu le Grand) | Suite à une coupure d'électricité de 11 jours en mai - réduction octroyée de 201,67 €. | 2022-213 |

| | | |
|--|--|----------|
| Avis sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Culoz au titre de la compatibilité avec le SCOT Bugey | Avis favorable avec demande de précisions sur le développement démographique/les surfaces consommées depuis 2017/le taux de croissance du nombre de logements/le pourcentage de logements sociaux et demande de justification sur l'extension de Landaize. | 2022-214 |
| Convention pour l'enseignement de la natation à l'école primaire publique | Convention avec l'inspection académique pour l'utilisation de la piscine aux écoles primaires publiques du territoire pour l'enseignement de la natation. Chaque école paiera l'entrée du bassin pour ses élèves selon les tarifs en vigueur. | 2022-215 |
| Avenant n°8 à la convention relative à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre du TAD avec le conseil départemental de l'Ain | Accompagnement financier sur la base de 2,90 € par trajet effectué par une personne reconnue comme Personne à Mobilité Réduite. La participation du Département en 2011 s'élève à 7 116,60 €. | 2022-217 |
| Bail dérogatoire avec la société Sogedo dans le bâtiment La Fabrique à Actipole - Virignin | Renouvellement du bail pour l'atelier 7 pour un an Bail pour Atelier 6 de 142,08 m ² pour un an renouvelable 1 fois pour un loyer de 745,92 € HT et hors charges. | 2022-225 |
| Demande de subvention auprès de la Région pour la préparation du prochain programme européen Leader 2023-2027 | Dépense subventionnable : 21 875 € Subvention sollicitée 17 500 € - part CCBS 4 375 € | 2022-231 |

- **Marchés publics, accords-cadres et avenants :**

| Marché / avenant | Date de signature | Objet | Attributaire | Montant HT | Décision |
|--------------------------------|-------------------|--|--|-------------------------------------|----------|
| Marché 2022-000000012-00 | 24/06 | Conception et réalisation d'une vidéo de présentation du territoire | YOCOT VIDEO 73240 St Genix les villages | 6 150,00 € | 2022-216 |
| Marché 2022-000000013-00 | 11/07 | Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage dit « passage à gué aval voie ferrée » à Chazey-Bons (01) | NATURA SCOP 07200 Aubenas | 18 925,00 € | 2022-239 |
| Reconduction 2020-000000017-03 | 28/07 | Reconduction n°2 - lot 3 du marché de collecte sélective des containers d'apports volontaires - verre | MINERIS 84000 Avignon | Montant estimatif annuel 73836,80 € | 2022-251 |

- **Décisions de la présidente :**

| Date | Objet | Montant TTC | Entreprise | Décision formalisée |
|--|--|-------------|--|---------------------|
| Pôle Environnement et Technique | | | | |
| 17/06 | Fauchage sur la commune de Valromey sur Séran | 2 248,00 € | Agri Défis 01260 Valromey sur Séran | 2022-197 |
| 17/06 | Remplacement de talkies walkies | 1 708,30 € | One Direct 66240 Saint Estève | 2022-199 |
| 17/06 | Travaux de démolition - La Bascule | 7 545,84 € | Dumas TP 01300 Chazey Bons | 2022-200 |
| 17/06 | Détection des réseaux sur la voie verte et autour du giratoire Jean Monnet | 1 249,62 € | Abest 73400 Ugine | 2022-202 |
| 17/06 | Travaux de pose de CSE sur la commune de Groslée St Benoît | 3 288,00 € | Dumas TP 01300 Chazey Bons | 2022-204 |
| 28/06 | Réfection des peintures du quai de transfert de la déchetterie de Belley | 4 040,00 € | AJ Renov 01300 Belley | 2022-218 |
| 28/06 | Réfection des peintures du local du gardien de la déchetterie de Culoz | 4 040,00 € | AJ Renov 01300 Belley | 2022-219 |

| | | | | |
|------------------|--|-------------|--|----------|
| 28/06 | Réfection des peintures du local du gardien de la déchetterie de Virieu le Grand | 4 040,00 € | AJ Rénov 01300 Belley | 2022-220 |
| 28/06 | Détection et géolocalisation des réseaux à Ruffieu | 2 356,60 € | Abest Geo Détection 73400 Ugine | 2022-221 |
| 29/06 | Elagage sur la commune de Murs et Gélignieux | 3 360,00 € | Jacky Monabone 01350 Ceyzérieu | 2022-223 |
| 29/06 | Extension des consignes de tri | 33 901,20 € | Ecoba 69720 St Bonnet de Mure | 2022-224 |
| 05/07 | Lutte contre les espèces envahissantes des cours d'eau | 2 628,00 € | Tchassagne 01160 St Martin du Mont | 2022-226 |
| 05/07 | Travaux sur goyas | 6 046,87 € | Tchassagne 01160 St Martin du Mont | 2022-227 |
| 05/07 | Matériel pour relevés topographiques | 1 486,20 € | Topocenter 69740 Genas | 2022-228 |
| 07/07 | Faucardage à la base d'aviron | 23 160,00 € | Perrin TP 38500 Morestel | 2022-232 |
| 08/07 | Projet nouveau siège - diagnostic acoustique initiale | 1 860,00 € | Lasa 69003 Lyon | 2022-234 |
| 08/07 | Balayage piste ViaRhona | 1 980,00 € | Eiffage 73420 Voglans | 2022-235 |
| 11/07 | Liquide PH pour la piscine | 1 179,27 € | Drog Déco 01300 Belley | 2022-236 |
| 13/07 | Installation de la VMC dans le local de la cabine de téléconsultation | 1 869,60 € | Chauffage sanitaire des 3 D 01300 Virignin | 2022-237 |
| 13/07 | Remplacement de la vanne d'arrivée principale des EAP | 1 039,20 € | Chauffage sanitaire des 3 D 01300 Virignin | 2022-238 |
| 19/07 | Extension des consignes de tri | 33 129,60 € | Ecoba 69720 St Bonnet de Mure | 2022-241 |
| 19/07 | Travaux de serrurerie à la déchetterie de Belley | 1 186,80 € | Serrurerie Ferronnerie Mollex - 01300 Belley | 2022-242 |
| 19/07 | Mise en place de l'application Yes We Can | 3 925,12 € | Suez RV Centre Est 73290 La Motte Servolex | 2022-243 |
| 21/07 | Transport de conteneurs OM pour une manifestation au Grand Colombier | 1 320,00 € | Mineris 84918 Avignon | 2022-245 |
| 26/07 | Mobilier pour les locaux du futur service eau et assainissement | 23 769,40 € | Hyperburo 01300 Belley | 2022-246 |
| 28/07 | Radio fibrée pour les locaux eau et assainissement | 1 043,80 € | @MBSE 01680 Innimond | 2022-248 |
| 03/08 | MS Virieu le Grand - Réparation étanchéité toiture | 2 316,00 € | Soprassistance 69744 Genas | 2022-249 |
| 03/08 | Aménagement local de Géraldine Dunand à Glandieu | 1 386,00 € | Terrier maçonnerie du Bugey - 01300 Marignieu | 2022-250 |
| 05/08 | MS de Virieu le Grand - changement de la fenêtre du local du dentiste | 3 450,00 € | MCS 01300 Chazey Bons | 2022-254 |
| 26/08 | Gestion du risque inondation à Chazey Bons - travaux de protection des berges du Furan | 23 504,40 € | YM Entreprise 01110 Hauteville | 2022-252 |
| 26/08 | Détection des réseaux à Ruffieu | 1 103,42 € | Abest Geo Détection 73400 Ugine | 2022-253 |
| 26/08 | Fauchage et élagage commune d'Armix | 2 856,00 € | YM Entreprise 01110 Hauteville | 2022-255 |
| 26/08 | Licence annuelle Autocadmap 3D (cartographie) | 1 684,80 € | Geomedia SAS 29229 Brest | 2022-256 |
| 31/08 | Remplacement écran tactile accueil piscine de Belley | 1 159,20 € | Elisath 54850 Messein | 2022-259 |
| Mobilités | | | | |
| 08/07 | Flocage d'un nouveau véhicule TAD | 2 892,00 € | 6 ^{ème} Sens 01300 Belley | 2022-233 |
| Tourisme | | | | |
| 17/06 | Etude complémentaire aménagement VTT les Plans d'Hotonnes | 10 923,00 € | Bike Solutions 38000 Grenoble | 2022-203 |

| | | | | |
|--------------------------------|--|------------|---|----------|
| 29/06 | Fourniture et pose d'un portique bois sur la ViaRhona | 4 140,00 € | MS Paysage 73170 Yenne | 2022-222 |
| 29/08 | Signalétique pour les sites touristiques | 1 645,24 € | Pic Bois 01300 Brégnier Cordon | 2022-257 |
| 31/08 | Aménagement d'Aignoz - Levés topographiques complémentaires | 3 458,45 € | Citerra Géomètres Experts 01200 Valserhone | 2022-260 |
| Communication | | | | |
| 17/06 | Création d'un nouveau site internet | 6 400,00 € | Cap2C 01510 Virieu le Grand | 2022-198 |
| 17/06 | Autorisation copies internes professionnelles d'œuvres protégées | 1 210,00 € | CFC 75006 Paris | 2022-201 |
| Administration générale | | | | |
| 18/07 | Reliure pour registres de délibérations | 1 869,60 € | Fabrègue Duo 87500 St Yrieix le Perche | 2022-240 |
| SIG | | | | |
| 05/07 | Contrat de fournitures de matériels et de services télécom | 1 176,00 € | Koesio Aura Telecom 26000 Valence | 2022-229 |
| 05/07 | Renouvellement support et mise à jour firewall | 1 896,00 € | Megao 26000 Valence | 2022-230 |
| 28/07 | Abonnement accès internet pour la piscine et le service eau/assainissement | 2 760,00 € | Adispa Fingerprint 26100 Romans sur Isère | 2022-247 |
| 28/07 | Radio fibrée pour les locaux du service eau et assainissement | 1 043,80 € | @MBSE 01680 Innimond | 2022-248 |
| 29/08 | Station de travail portable pour responsable des travaux du service AEP | 3 053,81 € | EPC 73100 Aix les Bains | 2022-258 |

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions présentées.**

4. Délibération : Création d'un service commun de secrétaire de mairie itinérante

Marcel BANDET présente le dispositif de secrétaire de mairie itinérante.

Les missions de ce service commun se répartiront en 3 blocs :

1. Missions pour les communes ou pour tout syndicat adhérent(e) : tâches administratives dévolues aux secrétaires de mairie ou agents administratifs. Ces missions pourront s'effectuer à l'occasion de besoins de remplacements d'agents absents, surcharge de travail, renfort dans l'attente d'un recrutement, accompagnement d'un agent nouvellement recruté ou gestion d'un dossier demandant une technicité particulière...
2. Missions collectives : mise en place et animation d'un réseau professionnel de secrétaires de mairie ou directeurs (partage d'expérience, analyse de la pratique, mise en commun des problématiques), élaboration de formations communes dispensées sur le territoire, mise en commun des méthodes de travail et fiches réflexes, groupements d'achats (recherche d'économies d'échelles). 75 jours par an seront dédiés aux missions collectives.
3. Mission de renfort interne au sein des services de la CCBS : la CCBS pourra utiliser des jours de missions non affectés aux communes ou syndicats pour renforcer ses services pour des tâches administratives.

Afin d'organiser au mieux le service, des critères de priorisation des missions en cas de plusieurs demandes pour une même période (bloc 1 de missions) sont définis :

1. Degré d'urgence des dossiers à traiter.
2. Ancienneté de la demande d'intervention (hors remplacement de congés annuels).
3. Nombre d'agents administratifs présents dans la commune.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectuera sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre constaté d'unités de fonctionnement.

La situation des agents du service et les modalités de gestion sont déterminées dans la convention type jointe en annexe de la présente note.

INTERVENTIONS :

Avec une secrétaire, Nadine LAGRANGE VAN GELE demande quelle est la procédure si plusieurs communes ont les mêmes besoins en même temps.

Marcel BANDET précise que les critères de priorisation permettront de répartir le temps de travail de la secrétaire, par journée complète, en fonction des demandes des communes.

Nadine LAGRANGE VAN GELE demande si le tarif de la prestation est amené à augmenter.

Florence CORNIER-PICOTIN répond que le coût demandé correspond au coût du service. Il sera actualisé si besoin tous les ans par le conseil communautaire.

Nadine LAGRANGE VAN GELE souhaite des éléments complémentaires sur la durée de la convention. Florence CORNIER-PICOTIN précise qu'il est demandé aux communes de s'engager pour 3 ans pour sécuriser le poste et donner de la visibilité au service. Si toutefois la commune n'a pas recours au service pendant une année, elle ne paiera que le socle 2.

Nadine LAGRANGE VAN GELE demande si une commune est obligée d'adhérer. Marcel BANDET confirme qu'il n'y a pas d'obligation pour une commune d'adhérer.

Pauline GODET rappelle que la création de ce service commun répond à une demande de la majorité de communes, 32 communes étant d'ores et déjà prêtes à s'engager. L'objectif est de se rendre service mutuellement.

Ce service vient en complément de celui proposé par le CDG, souvent saturé.

Enfin, il y a également l'objectif de fédérer les secrétaires de mairie du territoire pour travailler ensuite en réseau et améliorer les méthodes de travail.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 57 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nadine LAGRANGE VAN GELE), approuve la création d'un service commun de secrétaire de mairie itinérante, la convention type d'organisation du service ainsi que l'annexe financière pour l'année 2023.**

5. Délibération : Rapport d'activités 2021 des services.

Pauline GODET rappelle que le Code général des collectivités territoriales donne obligation d'adresser, chaque année, un rapport retraçant l'activité de la CCBS au maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

Ce rapport d'activités a pour objet de présenter l'action des services de la CCBS au cours de l'année précédente.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, prend acte du rapport annuel d'activités de la CCBS pour l'année 2021.**

6. Délibération : Instauration du forfait mobilités durables au profit des agents de la CCBS

En lien avec les objectifs du projet de territoire et du PCAET sur la mobilité, Pauline GODET présente le forfait mobilités durables qui vise à encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transports durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public.

En pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- Soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique.
- Soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activités et sur les revenus de remplacements.

Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilités durables, l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile.

Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.
Il est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo.

Un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

Pauline GODET précise que le montant de 200 € est prévu par les textes, et que ce forfait ne concernera dans les faits que 10 agents maximum.

INTERVENTIONS :

Pierre BROUSSART souhaite des précisions concernant les moyens de contrôle du dispositif, et s'il sera possible d'y mettre fin si nécessaire.

Pauline GODET précise que les agents feront une déclaration sur l'honneur. Il n'est pas possible de se doter de moyens de contrôle, la confiance mutuelle reste au cœur de la relation agents-collectivité. Le forfait pourra être évalué et supprimé si le conseil le décide. Toutefois, il est toujours difficile de revenir sur un acquis.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 57 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nadine LAGRANGE VAN GELE), instaure le forfait mobilités durables pour les agents de la CCBS à compter du 1^{er} janvier 2022.**

7. Délibération : Modification du tableau des emplois

Pauline GODET présente le tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS qui présentent les modifications suivantes à compter du 1^{er} octobre 2022 :

| CREATIONS D'EMPLOIS | | | | |
|----------------------------------|---|---|------------------|--|
| SERVICE | CADRES EMPLOIS/ GRADES | NATURE DES FONCTIONS | TEMPS DE TRAVAIL | COMPLEMENT D'INFORMATION |
| Accueil CCBS | Adjoint administratif | Accueil téléphonique et public - tâches administratives | 35h | Accompagnement d'une mobilité interne. |
| Future régie eau/ assainissement | Adjoint administratif/ rédacteur | Chargé de facturation et accueil clientèle | 35h | Organisation de la future régie |
| Future régie eau/assainissement | Adjoint administratif/ rédacteur | Chargé de facturation et accueil clientèle | 17h30 | Organisation de la future régie |
| Future régie eau/assainissement | Adjoint technique/ technicien | Chargé d'exploitation secteur Culoz | 35h | Organisation de la future régie |
| Service planification/ habitat | Rédacteur/ technicien/ attaché/ ingénieur | Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'habitat. | 35h | |

INTERVENTIONS :

Concernant la politique d'habitat, Dimitri LAHUERTA demande si tous les travaux seront réalisés en régie, et s'il n'y a pas de risque de doublon.

Pauline GODET répond qu'il pourra toujours être fait appel à des cabinets extérieurs compte tenu de l'ampleur du travail à accomplir sur cette thématique.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, approuve les modifications du tableau des emplois.**

8. Délibération : Protocole transactionnel concernant la demande de participation financière au licenciement d'un agent d'entretien intercommunal par la commune de Culoz.

Pauline GODET rappelle que la communauté de communes du Colombier détenait la compétence scolaire.

Suite à la création de la CCBS, la compétence scolaire a été restituée aux communes au 1^{er} janvier 2017, ce qui a généré des transferts de personnels, soit 6 agents pour la commune de Culoz.

Parmi ces agents, Mme DANG réalisait 17 heures de ménage dans les écoles et 3.5 heures de ménage dans les locaux du service Autorisation du Droit des Sols (ADS), soit 20.5 heures par semaine annualisé. Une convention de mise à disposition a été conclue entre la CCBS et la commune de Culoz pour les 3.5 heures de ménage hebdomadaires réalisés dans les locaux de l'ADS.

Agent du régime général en arrêt maladie depuis le 22 septembre 2015, Madame DANG avait consommé la totalité de ses droits à plein et demi-traitement lors du transfert au 1^{er} janvier 2017.

Aucune rémunération n'a été versée par la commune de Culoz, de janvier 2017 jusqu'à la date de son licenciement le 30 août 2020, car l'agent n'avait pas repris son travail.

Dans les faits, cet agent n'a jamais travaillé pour la commune de Culoz.

Des discussions ont donc été menées entre la ville et la CCBS pour une prise en charge conjointe des charges liées à ce dossier, soit 27 686.65€.

Pour solder ce dossier, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un protocole d'accord entre la CCBS et la commune de Culoz pour fixer la participation financière des deux parties comme suit :

- CCBS : 16 206.81 €.
- Culoz : 11 479.84 €.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT et Nadine LAGRANGE VAN GELE s'interrogent sur le montant total demandé et sur le nombre d'années travaillées par cet agent.

Pauline GODET répond qu'elle n'a pas d'informations complémentaires sur la carrière de cet agent.

Franck ANDRE-MASSE précise que ce dossier aurait dû être soldé avant le transfert de compétences, il a malheureusement été laissé en sommeil par le DGS de l'époque.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 49 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames LAGRANGE VAN GELE et VALLIN, et messieurs BARBIER et VINCENT), valide le protocole transactionnel avec la commune de Culoz**

Les élus communautaires de la commune de Culoz n'ont pas pris part au vote.

9. Délibération : Prise en charge des frais de mandat pour participation à la convention des intercommunalités à Bordeaux en octobre 2022

Pierre ROUX informe l'assemblée que Pauline GODET, Marcel BANDET, Jean-Michel BERTHET, Pierre COCHONAT, Francine MARTINAT, Michel Charles RIERA, souhaitent se rendre à la 32^{ème} Convention des Intercommunalités qui se tiendra à Bordeaux, du 5 au 7 octobre 2022.

Il demande au conseil communautaire d'autoriser l'octroi d'un mandat spécial pour ces élus pour permettre la prise en charge des frais de mission afférents au congrès :

- Les frais de séjour (hébergement et restauration).
- Les dépenses de transport.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la communauté de communes, par un ou plusieurs membres du conseil communautaire et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Tous les autres frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial peuvent également donner lieu à remboursement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peut en être justifié.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, Par 45 voix POUR et 1 ABSTENTION (Isabelle ROUX), valide la prise en charge des frais de mandat à l'occasion de la convention à Bordeaux en octobre 2022**

Les élus concernés par ce déplacement n'ont pas pris part au vote.

10. Délibération : Modification des tarifs de la piscine intercommunale

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2022-12 en date du 3 février 2022, le conseil communautaire a créé un tarif d'entrée pour les groupes, au prix de 1.70 € par personne.

Sur le conseil de la trésorerie, il convient de créer, à compter du 1^{er} octobre 2022 :

- Un tarif d'entrée « Groupe adultes » au prix de 1.70 € par personne.
- Un tarif d'entrée « Groupe enfants » au prix de 1.15 € par personne.

Les autres tarifs, issus de la grille proposée en 2019, demeurent inchangés.

INTERVENTIONS :

Bruno FORT fait part de sa surprise concernant le niveau des tarifs, moitié moins élevés que la plupart des piscines environnantes, certaines ne proposant pas plus de prestations qu'à Belley.

Il considère qu'il est impossible de faire fonctionner cet équipement avec des tarifs si bas.

S'il est d'accord pour subventionner le fait d'apprendre à nager aux enfants, ce n'est pas le cas pour « ceux qui font des longueurs ».

Pierre ROUX rappelle que l'équipement a été transféré avec des prix bas, et qu'il y a eu une volonté politique de les maintenir. De plus, la piscine étant désormais obsolète, il est difficile d'avoir des prix élevés.

Pauline GODET confirme le choix politique de ne pas augmenter les prix, avec une volonté de fidéliser le public malgré la vétusté de la piscine. La piscine fait 41 000 € de recettes par an, une hausse modérée des tarifs ne sera pas donc pas significative. Elle estime néanmoins que la question de la hausse des coûts de l'énergie pourrait modifier la donne et justifier de se reposer la question du tarif.

Anne-Laure PETITE demande pourquoi le port du bonnet a été rendu obligatoire. Elle considère en outre que le prix d'entrée demandé est bien assez élevé, surtout si on considère que les nageurs doivent partager le grand bassin avec les associations.

Concernant le port du bonnet obligatoire, Pauline GODET répond que cette mesure répond à une mesure d'hygiène.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 57 voix POUR et 1 voix CONTRE (Bruno FORT), valide les nouveaux tarifs de la piscine**

11. Délibération : Subvention à l'association sportive du lycée du Bugey pour une action BNSSA

Pierre ROUX informe l'assemblée que l'association sportive du lycée du Bugey souhaite reconduire en 2022 la formation au BNSSA « Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » pour permettre aux élèves de se former pendant le temps scolaire.

Il propose au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 900 € à cette association pour pouvoir mettre en œuvre cette formation.

Pour mémoire, la CCBS avait participé à hauteur de 900 € en 2021 pour cette même action, et 7 élèves ont été diplômés.

INTERVENTIONS :

Claude JUILLET demande si une contrepartie peut être exigée pour que les jeunes restent sur le territoire une fois formés.

Pauline GODET est favorable à cette proposition, et souhaite qu'une convention puisse être établie avec l'association pour que les jeunes exercent au moins une saison sur le territoire de la CCBS.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, autorise le versement d'une subvention de 900 € à l'association sportive du lycée du Bugey.**

12. Délibération : Subvention à l'association Bugey Développement pour la soirée Impuls'

Myriam KELLER informe l'assemblée que l'association Bugey Développement organise une soirée nommée Impuls' dédiée aux acteurs du monde économique, le jeudi 22 septembre 2022 à l'Intégral de Belley.

L'objectif de cette soirée est de réunir le monde économique (managers, décideurs et chefs d'entreprises) autour d'intervenants de renom comme Maud Fontenoy, Philippe Croizon, Olivier Bas et Olivier Soudieux lors d'un talk-show économique original.

Bugey Développement a sollicité la CCBS pour un soutien financier de 5 000 € pour cette première édition.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT souhaite connaître le budget de cette soirée.

Madame GARCON, déléguée de Bugey Développement présente dans la salle, précise que le budget global de la soirée est de 55 000 €.

Annie CLUZEL rappelle que l'Intégral se prête parfaitement à des manifestations économiques. Cette soirée sera d'ailleurs une occasion pour les acteurs économiques du territoire de découvrir ce lieu.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITÉ, autorise le versement d'une subvention à Bugey Développement pour la soirée Impuls'.**

13. Délibération : Subvention pour des animations lors de l'inauguration de la fruitière à comté

Myriam KELLER rappelle que l'inauguration de la fruitière à comté du Valromey s'est déroulée les 8 et 9 juillet 2022.

Pour rappel, l'investissement a représenté un montant d'environ 6 M€ et a été soutenu par l'Europe (FEADER), l'État (FNADT-Massif du Jura), la Région, le Département, la CCBS et la commune d'Arvière-en-Valromey.

La CCBS a apporté une aide à l'investissement en matériel de 200 000 €.

La fruitière emploie 6 salariés et a dégagé un chiffre d'affaires d'environ 3 M€ la première année, sur 9 mois (avril à décembre 2021).

L'inauguration et les journées d'animations des 8 et 9 juillet derniers ont permis d'améliorer la notoriété de la fruitière (ouverte en mars 2021), et la mise en valeur des producteurs locaux et des circuits courts.

Le coût de ces animations s'est élevé à 23 831 € HT, une demande Leader a été déposée et sélectionnée pour un montant de 15 252 € (64 %), ce qui implique une contrepartie publique nationale de 3 813 € (16 %).

La CCBS a été sollicitée pour financer cette contrepartie publique nationale.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 3 813 € à la fruitière du Valromey pour l'organisation de l'inauguration et des journées d'animations des 8 et 9 juillet 2022.

INTERVENTIONS :

Pierre BROUSSART trouve gênant de venir a posteriori sur ce dossier, une fois que la somme a été engagée.

Myriam KELLER précise que l'intervention de la CCBS est sollicitée pour sécuriser la subvention de la fruitière.

André BOLON confirme que les animations proposées ont permis de valoriser la fruitière ouverte depuis plus d'un an, dont l'inauguration a été reportée à cause du covid.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, autorise le versement d'une subvention à la fruitière du comté.**

14. Délibération : Autorisation de signature d'un bail pour un local appartenant à l'entreprise Cotro pour les services de la future régie eau et assainissement

Pierre COCHONAT propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un bail pour un local appartenant à l'entreprise Cotro pour y installer les agents et les équipements de la future régie Eau /Assainissement.

Les modalités du bail sont les suivantes :

- Adresse du local : 68 rue Antoine Laurent Lavoisier - ZA La Pélissière à Belley.
- Caractéristiques du local : hangar de 150 m², bâtiment de 200 m² composé de 4 bureaux + 1 salle de réunion + hall + cuisine + sanitaires + local technique. Parking de 200 m² non couvert à usage d'entrepôt de matériel. 13 places de parking autour des 2 bâtiments.
- Durée du contrat : 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2022.
- Montant du loyer : 33 000 € annuels payables mensuellement.

INTERVENTIONS :

Bruno FORT souhaite savoir si les travaux envisagés seront réalisés par le bailleur.

Pierre COCHONAT répond par l'affirmative.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, autorise la signature du bail avec les ambulances Cotro.**

15. Délibération : Autorisation de signature d'un bail pour un local appartenant à l'entreprise UGIVIS pour la recyclerie

Michel Charles RIERA rappelle que la ressourcerie « Valoriste Bugey Sud, » située rue des Bains à Belley, collecte dans les trois déchetteries de la CCBS des objets réemployables.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un bail pour un local appartenant à l'entreprise Ugivis pour permettre à la ressourcerie de stocker tous les objets collectés.

Les modalités du bail sont les suivantes :

- Adresse du local : chemin des Ecassaz - bâtiment Tréfilerie à Belley.
- Caractéristiques du bâtiment : local de stockage de 100 m².
- Durée du contrat : 6 ans.
- Montant du loyer : 4 200 € annuels payables mensuellement.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat signé avec la Ressourcerie « Valoriste Bugey Sud » leur demandant de stocker les objets réemployables collectés dans ce local en attendant une deuxième vie.

INTERVENTIONS :

Nadine LAGRANGE VAN GELE demande si la ressourcerie reste Rue de Bains.

Michel Charles RIERA répond par l'affirmative.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, autorise la signature du bail avec la société UGIVIS.**

16. Délibération : Convention avec la SEMA pour le Plan Pastoral Territorial 2022-2026

Régis CASTIN présente le plan pastoral territorial (PPT), qui est un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettant d'accompagner le développement du pastoralisme et de préserver les espaces pastoraux.

Le Département de l'Ain et la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA) assurent le portage administratif et technique du PPT pour le Massif du Bugey et le Revermont.

Le PPT se déploie sur un périmètre de 2 300 km² (40% du département) comprenant 7 EPCI dont la CCBS.

Les surfaces pastorales représentent 4 440,18 ha sur le territoire de la CCBS.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la participation financière de la CCBS comme suit, et d'autoriser la signature d'une convention avec la SEMA précisant les modalités de partenariat pour la période 2022- 2026.

| Projet PPT Bugey-Revermont | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | TOTAL |
|------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| Besoin de financement global | 60 000 € | 60 000 € | 40 000 € | 40 000 € | 30 000 € | 230 000 € |
| Participation de la CCBS | 8 378 € | 8 378 € | 5 585 € | 5 585 € | 4 189 € | 32 115 € |

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, autorise la participation de la CCBS au PPT.**

Régis CASTIN remercie l'assemblée pour ce vote qui montre la volonté de la CCBS de soutenir les activités agricoles et de mettre en œuvre un PCAET.

17. Délibération : Convention avec l'ADSEA 01

Francine MARTINAT rappelle que l'ADSEA 01 est une association départementale de sauvegarde de l'enfance, qui mène des actions d'animations au sein du quartier prioritaire de Belley auprès des jeunes de 11 à 17 ans, via le déploiement d'un service d'animations prévention primaire.

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, la CCBS participe au soutien des activités de ce service via une convention signée le 29 juin 2020 pour la période 2020-2022. Cette convention prévoit une subvention annuelle de 20 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la prolongation par voie d'avenant de cette convention jusqu'à la fin du contrat de ville actuel, soit le 31 décembre 2023, et d'inscrire la subvention de 20 000 € au budget 2023.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, approuve l'avenant à la convention.**

18. Délibération : Conférence intercommunale sur le logement - lancement de la démarche

Francine MARTINAT rappelle la CCBS dispose d'une compétence statutaire en matière de logement.

Les lois ALUR (2014), Egalité et citoyenneté (2017), et ELAN (2018) prévoient l'obligation pour les EPCI compétents en matière d'habitat et disposant d'au moins un quartier prioritaire (que la collectivité exerce ou non la compétence politique de la ville) de mettre en œuvre une politique intercommunale des attributions dans le cadre d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Cette obligation a été renforcée par la loi 3DS (2022).

La CIL est un lieu de concertation, d'élaboration et de suivi des documents stratégiques de la politique locale du logement.

Cette instance partenariale n'est pas une instance d'attribution des logements.

Elle est chargée d'améliorer la cohérence des stratégies menées par les bailleurs et les différents réservataires en définissant des orientations, des objectifs et un cadre de travail communs.

Elle définit et adopte les orientations communes en matière d'attribution de logements et des mutations sur le patrimoine locatif social, les modalités de relogement des personnes relevant des publics prioritaires, les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservations, avec un objectif de mixité sociale et de transparence du dispositif pour les demandeurs.

La CIL est co-présidée par le président de l'EPCI et le préfet de département. Elle est composée :

- Des maires des communes membres de l'EPCI.
- De représentants des bailleurs sociaux présents dans le ressort territorial de l'EPCI.
- De représentants des réservataires de logements sociaux.
- De représentants des associations de locataires.
- De représentants des organismes agréés maîtrise d'ouvrage d'insertion.
- De représentants des associations d'insertion.
- De représentants des associations de locataires.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la création et la mise en place d'une CIL sur le territoire de Bugey-Sud.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, A L'UNANIMITE, approuve la création et la mise en place de la CIL.**

- **Point d'information sur le projet de nouveau centre aquatique.**

Pauline GODET débute son propos en rappelant le cadre fixé par le conseil communautaire au début de cette mandature sur ce dossier :

- Par sa délibération D-2021-13 du 25 février 2021, le conseil communautaire par 48 voix POUR, 12 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS a :
 - o Autorisé la poursuite du projet tel que défini sous le précédent mandat.
 - o Décidé que l'APD devait être définitivement adopté par délibération du conseil communautaire.
 - o Précisé que la concrétisation finale de ce projet restait conditionnée au respect de l'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération, notamment à l'issue de la procédure de consultation des entreprises, et à la notification des subventions escomptées dans le plan de financement
- Par sa délibération D-2021-33 du 8 avril 2021, le conseil communautaire par 55 voix POUR, et 5 ABSTENTIONS a :
 - o Approuvé l'APD.
 - o Validé le coût prévisionnel travaux au stade des études APD à 8 691 015 € HT soit un coût prévisionnel de l'opération à 12 328 800 € TTC.
 - o Validé le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Pauline GODET présente ensuite l'analyse de l'appel d'offre :

- Coût prévisionnel travaux HT : 13 132 895 €.
- Coût prévisionnel opération TTC : 18 352 349 €.
- Dépassement sur tous les lots par rapport aux estimations du MOE.
- Réponses d'entreprises locales, pas d'entreprises majeures nationales.
- 2 lots sans réponses :
 - o Mur rideau : 474 000 € HT
 - o Equipements spécialisés 70 000 € HT

Le point financier de l'opération est donc désormais le suivant :

- Avril 2021 / APD :
 - o Coût prévisionnel travaux HT : 8 691 015 €.
 - o Coût prévisionnel opération TTC : 12 328 800 €.
- Juin 2022/ Actualisation :
 - o Coût prévisionnel travaux HT : 9 505 360 €.
 - o Coût prévisionnel opération TTC : 13 484 000 €.
- Juillet 2022/ Estimation MOE :
 - o Coût prévisionnel travaux HT : 10 580 704 €.
 - o Coût prévisionnel opération TTC : 15 288 964 €.
- Juillet 2022/ Résultats appel d'offres :
 - o Coût prévisionnel travaux HT : 13 132 895 €.
 - o Coût prévisionnel opération TTC : 18 352 349 €.
- SUBVENTIONS NOTIFIEES :
 - o Etat : 750 000 €
 - o Région : 850 000 €
 - o Agence nationale du sport : 500 000 €
 - o Département : 300 000 €
 - o TOTAL 2 400 000 €
- Attente FEDER : 1 000 000 €
(critères FEDER non connus à ce jour)

Pour Pauline GODET, les résultats de cet appel d'offres sont « une douche froide » et l'opération semble désormais hors de contrôle avec un dépassement de 6 millions d'euros par rapport à

l'enveloppe initiale. Elle précise qu'une modification du DCE pourrait être envisagée pour espérer diminuer de 1.5 millions d'euros le coût de l'opération en revoyant des choix techniques.

Pour Pauline GODET, le projet de centre aquatique devait être le projet phare de la dernière mandature. Suite à de nombreux aléas et indécisions, le nouvel exécutif a hérité en 2020 de ce dossier déjà très avancé.

Compte tenu de l'importance de ce dossier et du nombre de nouveaux élus issus des élections de 2020, il a été décidé de représenter ce projet de centre aquatique devant le conseil communautaire pour décider collectivement et démocratiquement de sa poursuite.

Suite à la décision du conseil de poursuivre le projet, un gros travail a été engagé par les 2 vice-présidents en charge de ce dossier et les services techniques pour répondre à cette commande.

Toutefois, les crises majeures qui nous vivons (Covid, guerre en Ukraine, crise énergétique, hausse des matières premières) viennent « rebattre les cartes ». Malgré la décision de donner une chance à ce projet, les éléments financiers sont aujourd'hui sans appel avec une enveloppe financière dépassée de plus de 6 millions d'euros, soit 50% de plus par rapport à l'APD.

Sans vouloir noircir le trait, et en étant lucide (en tenant compte des aléas de chantier et des 950 000 euros de voirie), ce projet risque de sortir à plus de 20 millions d'euros. Le dépassement de l'enveloppe budgétaire est irraisonnable. Ce projet ne pourrait être financé sans un nouvel emprunt. La capacité d'investissement serait siphonnée par cet équipement. Il y a un vrai risque financier. La CCBS, comme les communes, ne disposent pas de marges de manœuvre significatives sur les recettes de fonctionnement autres que la fiscalité des ménages.

Après avoir consulté différents experts, il apparaît que le coût de construction au m² résultant de l'appel d'offres est conforme aux prix actuels du marché. C'est l'estimation initiale de 2 100 € le m² qui était trop basse, le ratio étant plutôt à 3 000 € le m² pour un tel équipement.

De plus, le parti pris architectural limite les adaptations du projet tant dans sa conception que dans sa fonctionnalité.

En outre, à l'heure où les prix de l'énergie s'envolent, il y a une vraie inquiétude sur la maîtrise des coûts de fonctionnement. L'actualité le prouve malheureusement quotidiennement avec la fermeture de piscines par les délégataires pour préserver leurs modèles économiques.

Suite au résultat de l'appel d'offres, le centre aquatique a fait l'objet de nombreux débats au sein du bureau. Comme au sein du conseil communautaire, les avis sont multiples : certains estiment que l'investissement est une question de volonté politique, d'arbitrage, et qu'il faut se donner les moyens, d'autres considèrent qu'il ne faut pas concentrer tous les moyens de l'intercommunalité sur un seul équipement.

Pour Pauline GODET, il y a d'autres enjeux stratégiques : l'emploi, la mobilité, l'environnement, l'habitat, ... mis en lumière par le projet de territoire. Le centre aquatique doit être un élément d'attractivité de Bugey-Sud mais pas le seul. Il faut garder de la capacité à investir sur d'autres politiques publiques hautement stratégiques.

En qualité de présidente et compte tenu de l'attente sur ce dossier, le choix à opérer est difficile. Néanmoins, il serait déraisonnable de prendre la responsabilité d'engager la CCBS sur un projet de cette envergure, sans aucune maîtrise des coûts de construction et de fonctionnement. Elle propose donc de ne pas relancer l'appel d'offres qui pour elle n'apportera pas de réponses satisfaisantes.

C'est lourd de conséquences et cela peut être perçu comme un renoncement. Mais pour beaucoup, il y a un sentiment qui oscille entre déception et soulagement : déception de ne pas pouvoir réaliser ce projet et soulagement de ne pas partir sur un projet incontrôlable. Pour elle comme pour beaucoup, le soulagement l'emporte, c'est une décision de sagesse et de raison.

Après plusieurs semaines de réflexion, le seul scénario qui paraît viable aujourd'hui est la réhabilitation de la piscine actuelle. Cette alternative, proposée lors d'un précédent conseil communautaire, permet de répondre à la fois à la mission première d'un centre nautique : apprendre à nager à nos enfants, et d'accueillir tous les publics de Bugey-Sud sans considération de revenus et de prix de ticket d'entrée. Cette alternative permet également de proposer une complémentarité avec les lacs et autres lieux de baignade du territoire.

Ce changement de stratégie peut être vécu par certains comme une perte de temps et d'argent, mais il faut savoir dire stop quand c'est encore le temps. Le montant des études engagé, certes important, ne peut justifier de continuer le projet.

Il n'est pas possible de retarder la prise de décision car la vétusté de la piscine actuelle nous rappelle tous les jours l'urgence à agir. Si l'assemblée est d'accord, il faut rebondir rapidement sur un autre projet et considérer ce changement comme une opportunité.

Ce nouveau projet peut être pensé différemment : sobre, autosuffisant énergétiquement, pensé davantage pour une fréquentation agréable en période estivale.

Le choix du marché peut être revu en intégrant des options et des variantes pour permettre plus de souplesse.

Ce n'est pas un manque d'ambition mais le sens de la responsabilité, de la raison qui pousse à envisager une autre alternative.

La CCBS est rattrapée par un principe de réalité économique qui doit primer sur le principe de désir, c'est ce qui fera des élus de Bugey-Sud des élus connectés au terrain, aux besoins et aux capacités à agir du territoire.

« Une décision n'est bonne que lorsqu'elle prise », il va falloir désormais prendre une décision et s'y tenir.

Denis MARTIN s'étonne de la proposition de réhabilitation de la piscine actuelle sachant que la réhabilitation avait été présentée comme impossible lors du mandat précédent au motif que les fondations ne pourraient la supporter. Pauline GODET répond que l'on parle de réhabilitation lourde. Denis MARTIN souhaite connaître le montant des dépenses déjà engagées pour les études du centre aquatique. Pauline GODET précise que 1,3 millions d'euros ont déjà été dépensés en études et en terrain pour le centre aquatique. Les élus doivent se questionner : est-ce que ce million dépensé justifie la dépense de 19 autres millions ? De plus, elle ajoute que toutes les dépenses ne sont pas des pertes sèches.

Compte tenu de son expérience professionnelle, Régis HUMBERT considère qu'une réhabilitation de qualité est possible en maîtrisant les coûts.

Nadine LAGRANGE VAN GELE souhaite connaître le montant de l'indemnité due au maître d'œuvre en cas d'arrêt de sa mission. Pauline GODET répond que la CCBS devra verser 8 000 € pour stopper la mission du maître d'œuvre, ce qui représente peu par rapport aux montants engagés.

Didier VINETTE remercie l'exécutif pour l'exercice difficile auquel il se soumet sur ce dossier. Il ne faut pas polémiquer sur un dossier si important. Le terme soulagement est approprié car on partait dans une aventure incontrôlable. Les élus doivent exercer leurs responsabilités et gérer l'argent public avec sagesse et rigueur. L'investissement est un problème sur ce projet, le fonctionnement va le devenir également. Certes, il y a eu ces études d'un coût supérieur à un million d'euros, mais il est encore temps de faire marche arrière et d'éviter de dépenser 5 à 6 millions supplémentaires.

Anne Laure PETITE demande si réhabilitation de la piscine actuelle veut dire création d'un bassin supplémentaire. Aujourd'hui, 2 bassins sont déjà insuffisants. De plus, où les enfants vont apprendre à nager pendant la réhabilitation ? Certains enfants ne vont à la piscine qu'avec l'école, et les créneaux sont déjà rares pour certaines écoles. Pour Pauline GODET, si on veut être réaliste et pragmatique, la réhabilitation doit se faire à surface d'eau identique, sans bassin d'apprentissage supplémentaire, sur une emprise similaire à celle d'aujourd'hui. Des pistes d'amélioration peuvent être envisagées sur l'extérieur. Concernant les scolaires, une réhabilitation impose une fermeture de 18 mois et il faudra trouver des solutions transitoires, peut-être solliciter des créneaux de piscine sur les territoires voisins, trouver des solutions avec les IEN pour de l'apprentissage en extérieur.

Dimitri LAHUERTA regrette la conduite de ce projet phare pendant le mandat 2014-2020 : engagé dans la souffrance, engagé tardivement dans une opposition malheureuse entre la ville centre (qui poussait un projet en cœur de ville) et la CCBS, et clôturé avec l'irresponsabilité du président précédent qui a signé l'APS de ce projet en plein Covid privant toute possibilité de retravailler potentiellement l'aspect architectural de ce centre nautique et adapter le projet.

Après le Covid, c'est la guerre en Ukraine qui nous frappe de plein fouet et démontre la fragilité de notre pays sur sa souveraineté énergétique et sur sa stratégie industrielle. Aussi, un appel d'offres de

cette envergure dans ce contexte ne permet pas de tirer des conclusions définitives. La situation est exceptionnelle, elle ne pourra pas durer et il faut savoir raison garder.

L'économiste et l'architecte doivent être mis en cause s'ils ont mal évalué le projet.

Il y a aujourd'hui nécessité de lancer deux procédures : reporter cet appel à projet qui a déjà coûté près de 2 millions d'euros aux habitants de Bugéy-Sud (avec les terrains) et le relancer dans une période plus favorable et aller ainsi au bout de ce dossier, et engager parallèlement une étude sur la rénovation de la piscine actuelle qui serait une piscine sportive et d'apprentissage intégrée au projet de plaine sportive. Il pourrait y avoir un travail sur la partie aquatique sur les tènements situés à côté, Belley poussera dans ce sens. Il faut un chiffrage sérieux pour cette 2^{ème} étude, car nous pourrions être surpris par les montants, nous pourrions être à près de 11 millions avec l'inflation si l'économiste ne s'est pas trompé. Il manque des éléments chiffrés sur les deux options pour permettre aux conseillers communautaires de faire un choix, de l'assumer et de poser la première pierre d'un équipement attendu par tous. Le centre aquatique est une vraie préoccupation pour les habitants. Dimitri LAHUERTA rappelle qu'il était un partisan d'un projet en cœur de ville, et qu'il s'est soumis aux injonctions du précédent conseil communautaire d'implanter cet équipement à l'extérieur de Belley.

Thierry VERGAIN précise que les évolutions récentes sur les marchés publics ne permettront pas d'avoir un chiffrage précis : les clauses sur le maintien des prix ont été abolies par circulaire pour ne pas faire porter sur les entreprises le coût de l'inflation.

Pauline GODET considère que la CCBS est au bout du projet de centre nautique : si les élus veulent ce projet et ils doivent accepter de payer le prix parce que c'est le prix d'un tel équipement. Attendre ne servira à rien. Le contexte international est tel que personne ne peut prédire quand la situation économique sera meilleure.

Elle modère les propos de Dimitri LAHUERTA. Si les habitants attendent un centre nautique, ce n'est pas pour autant leur préoccupation première : ils le sont davantage pour leur fin de mois en raison de la crise énergétique et de l'inflation galopante. Dans ce contexte, les habitants ne veulent sûrement pas un centre aquatique annoncé à 12 millions qui sortira à 20 millions. Le centre nautique est un élément phare mais il n'est pas le seul dans la tête des gens. Les conseillers communautaires ont des réflexes d'élus qui ont porté le projet, mais cela n'est pas forcément le ressenti de la population.

Concernant la localisation du centre nautique, Pauline GODET estime qu'il ne faut plus regarder derrière. Ce n'est pas le lieu d'implantation qui fait que le projet coûte cher, c'est le projet en lui-même.

Le choix de remonter en cœur de ville, ce n'est pas pour plaire ou déplaire à Belley. C'est simplement la seule alternative viable pour avancer rapidement sur un nouveau projet.

Enfin, sur les deux études à mener de front, Pauline GODET considère qu'il faut choisir une trajectoire et concentrer tous les moyens financiers et humains sur un projet pour tenir un calendrier déjà contraint.

Dimitri LAHUERTA renouvelle sa demande concernant l'architecte et l'économiste : ont-ils bien évalué ce projet ? Pauline GODET répond que la situation va être étudiée. Il y a certainement une sous-évaluation mais il convient de bien caractériser l'éventualité d'un contentieux. L'objectif va être de minimiser les sommes dues.

Concernant les marchés, Dimitri LAHUERTA précise qu'il est désormais possible d'indexer les marchés sur le coût des matières premières.

Les problématiques de voirie, de transports scolaires avaient été évoquées sous l'ancienne mandature et rien n'a été fait. Il faut avancer et il y a une décision à prendre. S'il n'y a pas de chiffrage précis, il faut travailler sur une réhabilitation à minima de la piscine actuelle, et repenser ultérieurement à un autre projet d'envergure dans d'autres temps.

Sur les quatre ans restants sur cette mandature, Thierry VERGAIN estime possible de mener à bien la réhabilitation de la piscine actuelle (deux ans d'études et deux ans pour la construction). Le territoire aura une piscine scolaire et de club pour les quarante prochaines années. L'aspect ludique pourrait être programmé à l'extérieur.

Pauline GODET souhaite que le programme à définir soit construit avec différentes options qui seront levées en fonction des moyens de la collectivité, ce qui n'était pas le cas sur le projet actuel.

Thierry VERGAIN précise que les entreprises peuvent désormais proposer toutes les variantes et options imaginables pour minimiser les coûts.

Régis CASTIN considère qu'il faut être intègre vis-à-vis du contribuable. Avec un tel dépassement, la population ne pourrait pas comprendre. Il cite l'exemple clivant de 2015 de l'Hôtel de Région prévu pour 100 millions et qui a finalement coûté 150 millions. Tout le monde a salué l'action du président Wauquiez qui a fustigé ces dépassements. Si le centre aquatique se fait, la situation sera identique. Il ne veut pas faire partie de ces gens qui annoncent un projet à douze et qui finit à vingt. Il faut se poser la question : est-ce que nous dirigeons la CCBS comme nous dirigeons nos communes ? Dans nos communes, personne ne ferait ça.

Dimitri LAHUERTA souhaite un temps de réflexion et de débat avec les conseillers municipaux. Personne ne votera évidemment pour les 6 millions supplémentaires, mais la photo d'aujourd'hui n'est pas la bonne. La situation est exceptionnelle, et personne ne peut prédire la suite. Quel message envoyons-nous à la population compte tenu de la vétusté de la piscine actuelle ? Il faut envisager un équipement sur un temps long qui va apporter un service sur 30-40 ans. Les études sur la réhabilitation sont-elles à réactualiser ?

Jean-Michel BERTHET précise que les dernières études datent de 2014.

Pour Pauline GODET, au-delà du coût, il faut considérer cette alternative de réhabilitation comme un autre choix politique, avec un projet plus sobre mieux adapté aux capacités financières de la CCBS. Il y aura certainement une opportunité de maîtrise des coûts de fonctionnement avec une meilleure intégration des énergies renouvelables et peut être la possibilité de raccorder l'équipement au réseau de chaleur de la ville de Belley.

Jean-Philippe BRUN considère que le projet n'est pas viable, notamment en raison du mauvais calibrage des études Espellia. Il est sage et louable de ne pas donner suite à ce projet compte tenu des coûts annoncés. Cela permettra notamment de ne pas avoir une « fiscalité centre aquatique ».

Pour André BOLON, personne à titre privé n'accepterait un tel dépassement pour un projet qu'il finalise. Les ressources de la CCBS sont limitées, et il faut avoir l'humilité de dire que ce projet n'est pas réalisable. Sur le principe, aucune commune ne validera un dépassement de 6 millions d'euros.

Xavier VINCENT demande si des contacts ont été noués avec les intercommunalités voisines pour accueillir les usagers de Bugey-Sud. Pauline GODET répond que ce travail est à faire.

A l'issue du débat, les élus décident de procéder à un vote.

La question suivante est posée : « Qui est favorable à la poursuite du projet voté par APD et donc à procéder à une nouvelle consultation ? » A l'unanimité, les élus décident de ne pas poursuivre ce projet.

Pauline GODET remercie les élus. Elle informe que des éléments nouveaux, pour avancer sur le projet de réhabilitation de la piscine actuelle, seront apportés lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

La séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,
Serge BAL



La présidente,
Pauline GODET

